

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Ève Larente

<https://www.cadre21.org/membres/6b9119b5d509c2d3c298db97>

Date d'obtention : 2022-01-19 15:52:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens et comprends qu'en tant qu'intervenant scolaire, c'est que la méthode d'intervention sexto me permet d'accompagner un jeune dans la démarche en utilisant et suivant chacune des étapes de la trousse sexto. J'informe ma direction directement et les parents de l'élève afin qu'ils soient au courant de la situation. Cette méthode d'intervention permet un partenariat et une collaboration rapide et efficace avec le service de police et le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation est très claire. Les outils créés dans cette trousse permettent de rassurer et de sécuriser les jeunes, mais également moi en tant qu'intervenante de première ligne dans le milieu scolaire. Je sais qu'en suivant le protocole et le questionnaire j'aurai fait adéquatement mon travail et que toutes les informations nécessaires pour les policiers et le DPCP seront recueillies.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer d'accueillir les élèves avec bienveillance. Je vais m'assurer qu'aucune personne ni moi-même ne consulte la dite photo ou vidéo. Je vais également porter attention au fait de bien distinguer l'intention du geste de l'instigateur (soit malveillant ou impulsif).